

**Date d’Affichage : 16/11/2018**

## **COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 14/11/2018**

**Présents** : MM. Fk PORET, J.HIVART, J.VARLET, T.DOUILLY, D.SAUVAGE, C.FOURNIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

### **Journée du 23/09/2018**

SD2C-50231.1 BEZINGHEM As/DANNES Us. Retour du dossier par la commission de discipline pour informations. BEZINGHEM As 3 - DANNES Us 1

SD5A-50817.1 COQUELLES Sc C/RUMINGHEM Ad F. Retour du dossier par la commission de discipline pour informations. COQUELLES Sc C 3 - RUMINGHEM Ad F 0 par pénalité.

### **Journée du 07/10/2018**

SD3E-50506.1 GUINES Es B/CALAIS CATENA. Retour du dossier par la commission de discipline pour informations. GUINES Es B 0 - CALAIS CATENA 1

### **Journée du 21/10/2018**

SD7H-51817.1 CAFFIERS Fc/CALAIS So D. Réclamation d’après match de CALAIS So D, non recevable car déposée et envoyée 4 jours après la rencontre. Homologué : CAFFIERS Fc 3 –CALAIS So D 1. Droits non remboursés à CALAIS So.

### **Journée du 29/10 au 04/11/2018**

SD1B-50066.1 NORDAUSQUES Fc/ARQUES Es B. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD4C-50653.1 RENESCURE Js/QUIESTEDE Us B. Retour du dossier par la commission de discipline pour informations. Match perdu aux deux équipes par pénalité. RENESCURE Js 0 – QUIESTEDE Us B 0.

SD5F-51056.1 AMBLETEUSE Us C/ST LEONARD Es C. Participation à la rencontre d’un joueur de ST LEONARD Es C suspendu de ce fait ce joueur est sanctionné d’un match de suspension ferme à compter du 19/11/2018. Homologué : AMBLETEUSE Us C 3 - ST LEONARD Es C 0 par pénalité. Amende 100 euros à St LEONARD Es C.

SD6G-51416.1 BOUL.MUNICIPAUX B/LANDRETHUN LE NORD C. Participation à la rencontre d’un joueur de BOUL.MUNICIPAUX suspendu de ce fait, ce joueur est sanctionné d’un match de suspension ferme à compter du 19/11/2018. Homologué : BOUL.MUNICIPAUX B 0 - LANDRETHUN LE NORD C 3 par pénalité. Amende 100€ à BOUL.MUNICIPAUX B.

SD6G-51418.1 St INGLEVERT/BOULOGNE Esl C. Réserves techniques du Capitaine de St INGLEVERT :

1/ Pour un litige sur un pénalty. En effet lors de l’exécution du pénalty le joueur marque celui-ci, un joueur a inséré un pied dans la surface, l’arbitre siffle et désigne le rond central accordant le but. Après une très longue discussion et contestation de l’équipe adverse, Mr l’Arbitre a changé d’avis, annulant le pénalty et donnant un coup de pied arrêté pour BOULOGNE Esl C.

2/ Aucune minute n’a été remise en temps additionnel alors que la deuxième mi-temps a été hachée, voir le nombre de cartons et le temps de jeu sur le pénalty.

Confirmées, appuyées mais non recevable car confirmées dans un seul et même courrier.

Homologué : St INGLEVERT 1 - BOULOGNE Esl C 2 par pénalité. Droits non remboursés à St INGLEVERT.

SD6G-51420.1 LE PORTEL Ap C/LE PORTEL Us C. Non utilisation de la tablette suite à un problème de connexion par le club de LE PORTEL Ap C. Homologué : LE PORTAL Ap C 0 – LE PORTAL Us C 3 par pénalité. Amende 80 euros à LE PORTEL Ap C.

SD7A-51506.1 CALAIS So C/LICQUES Es C. 1<sup>er</sup> forfait de LICQUES Es C. Homologué CALAIS So C 3 – LICQUES Es C 0 par forfait. Match retour le 26/05/2019 à CALAIS So. Amende 22 euros à LICQUES EsC.

SD7E-51686.1 AUCHY LES HESDIN C/MERLIMONT Fc C. 1<sup>er</sup> forfait d'AUCHY LES HESIN C (Mail du Club). Homologué : AUCHY LES HESDIN C 0 - MERLIMONT Fc C 3 par forfait. Amende 22 euros à AUCHY LES HESDIN C.

#### **Féminines Séniors à 8 :**

D1A-51921.1 CALAIS BEAU MARAIS F./AUCHY LES HESDIN. 1<sup>er</sup> forfait d'AUCHY LES HESDIN C (Mail du Club). Homologué : CALAIS BEAU MARAIS F. 3 - AUCHY LES HESDIN 0 par forfait. Match retour le 01/05/2019 à CALAIS BEAU MARAIS. Amende 14 euros à AUCHY LES HESDIN.

D1A-51922.1 CALAIS GRAND FEMININ C/GUINES MARAIS. Dossier mis en attente de demande de renseignements.

#### **FUTSAL :**

D2B-52056.1 ARQUES FUTSAL/OUTREAU FUTSAL Js. 1<sup>er</sup> forfait d'OUTREAU FUTSAL Js. Homologué : ARQUES FUTSAL 3 – OUTREAU FUTSAL Js 0 par forfait. Match retour le 29/01/2019 à ARQUES FUTSAL. Amende de 22 euros à OUTREAU FUTSAL Js.

#### **Journée du 03/11/2018**

U17D2B-53446.1 FRUGES As/BLARINGHEM Us. Homologué : FRUGES As 2 – BLARINGHEM Us 11.

#### **Journée du 31/10/2018**

U13 SUD D3A-53903.1 TUBERSENT/BERCK As C. Non envoi de la feuille de match pour le club de TUBERSENT ce qui entraîne l'application de l'article 179 des Règlements Généraux du District. Homologué TUBERSENT 0 – BERCK As C 3 par pénalité. Amende de 20 euros à TUBERSENT

Prochaine réunion le 21/11/18 à 15H00.

Le Président : C.FOURNIER

Le Secrétaire : F.PORET